



## COMMUNIQUE

\*\*\*\*\*

### Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile communique :

Ce vendredi 26 mars 2021, en exécution de la réquisition n°1731/PR/2021 de monsieur le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lomé, en date du 25 mars 2021, les forces de défense et de sécurité ont procédé à des opérations de contrôles de zone dans la localité d'Agoè Alinka et ses environs dans la préfecture d'Agoè-Nyivé,

Ces opérations de prévention et de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la protection des populations et de leurs biens sur notre territoire face à la montée des nouvelles menaces sécuritaires. Elles ont consisté en des actions de bouclages, de contrôles d'identité et de visites domiciliaires et se sont déroulées sans incident et dans le respect scrupuleux des textes en vigueur.

Dans les secteurs visités, les opérations ont permis d'interpeller dix-sept (17) personnes et de saisir divers objets. Il s'agit notamment de deux (02) voitures, un (01) tricycle, vingt-neuf (29) motos sans pièces afférentes, neuf (09) couteaux poignards, quatre-vingt-huit (88) tubes de chlorure de sodium ainsi que des effets militaires. Les personnes interpellées et les objets saisis sont confiés à la gendarmerie nationale pour enquête.

Le ministre de la sécurité et de la protection civile remercie les populations d'Agoè Alinka et ses environs pour leur compréhension et leur collaboration. Il invite l'ensemble de la population togolaise à rester vigilante et à participer, en cas de besoin, aux côtés des forces de défense et de sécurité, à ces actions de prévention et de lutte contre la criminalité afin de préserver et de consolider la paix et la sécurité dans notre pays.

Fait à Lomé, le 26 MARS 2021

Le Ministre

SIGNE

Général de Brigade Damehame YARK